Image not found or type unknown

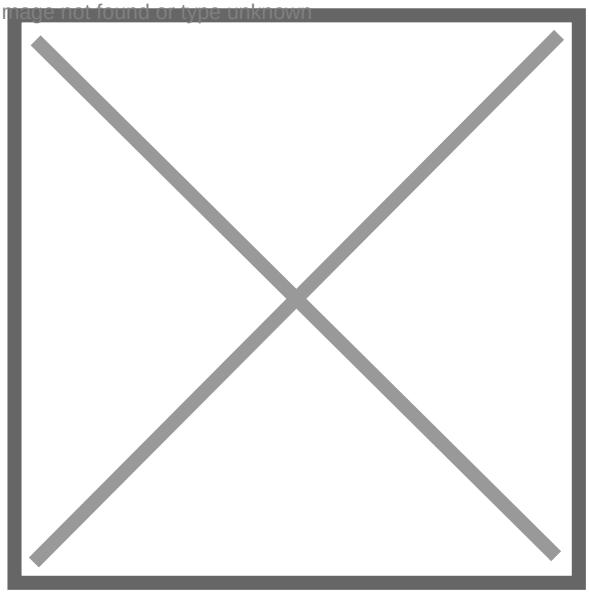

# Harcèlement moral/licenciement/rupture conventionnelle

Par **CLEO16**, le **27/03/2009** à **22:01**

Bonjour,

Contexte : je suis commerciale dans le domaine de la finance, et aujourd'hui je refuse d'accepter l'inacceptable et de continuer à subir un harcèlement moral. Je souhaite reprendre un équilibre personnel et professionnel. Je souhaite aujourd'hui trouver la meilleure façon d'agir vis-à-vis de mon employeur.

J'occupe ce poste depuis 1 an révolu. Mon salaire est constitué d'une partie fixe (smic un peu « amélioré ») + d'une rémunération variable. Mon contrat stipule les 35h. Il n'est nullement indiqué mes objectifs quantitatifs sur ce contrat.
Mon poste exige une formation longue car elle se fait principalement dans l'appréhension de l'environnement social, et donc l'expérience. L'arrivée de la crise ne m'a pas aidé à améliorer mes résultats. Mes responsables exercent une pression constante pour l'atteinte de ces objectifs.
Puis une réorganisation nationale et locale ont eu lieu. J'en ai tout de suite compris les conséquences: la pression allait devenir insoutenable à mon égard, du fait de mon poste. Et ça n'a pas raté… le week-end suivant j'ai littéralement « pété un câble » : 45 heures par semaine sans récupération financière ni rtt pour un salaire net de 1100 €, et maintenant critiques injustifiées de la part de mes responsables afin d'obtenir encore et encore de meilleurs résultats... alors que je viens d'apprendre que mes autres collègues nationaux n'ont pas de meilleurs chiffres, alors qu'ils ont plus d'ancienneté que moi !

Résultat : arrêt de travail pour syndrome anxio-dépressif réationnel. Black-out, rupture totale, dégoût de mon poste (alors que je l'adorais) , crises de larmes et d'angoisse. Je suis néanmoins retournée au boulot 1 semaine après. Finalement trop tôt, j'aurai du accepter les

15 jours d’arrêt du médecin. Mais je ne souhaitais pas laisser mon responsable dans la mouise. Trop gentille, trop consciencieuse…
Cela m’a néanmoins permis de faire le point : j’ai proposé en début de semaine un abandon de poste, pratique déjà employée dans cette entreprise. Ils réfléchissent…
Puis mon retour fut une véritable catastrophe : mail précisant mon « incompétence » et les tâches à effectuer dans un délai imparti irraisonnable (surtout dans mon état psychologique actuel: gros problèmes de concentration, dégoût de mon travail). Puis ils me culpabilisent pour mes collègues actuels dans le sens où je mets soi-disant en péril la rentabilité de l’unité, et que je mets en péril « l’accord à l’amiable » que j’ai proposé. Et là, crise de larme, et j’ai récolté un autre arrêt de travail..

Aujourd’hui, il est hors de question que je démissionne sous la contrainte. Et au regard de la nouvelle convention UNEDIC à venir, je ne souhaite pas prendre le risque d’un licenciement pour abandon de poste . De toute façon, je suis revenue sur ma décision, car j’ai repris du poil de la bête, et je ne souhaite pas me porter fautive pour leur intérêt.

Je souhaite par conséquent leur demander :
- une rupture conventionnelle
- ou un licenciement pour motif personnel (hors faute grave ou lourde)

Mes objectifs : avoir l’allocation chômage, réduire mon préavis au maximum, ne pas porter atteinte à mon avenir professionnel.
Si refus de leur part : prolongation des arrêts de travail + recours des prud’hommes pour harcèlement moral (avec témoignages de 2 anciens collègues qui ont été "incités" à quitter la société).

Information récente qui peut avoir son importance : j’ai appris il y a 2 jours que j’étais enceinte de 2-3 semaines, je ne l’ai pas encore annoncé à mes employeurs car j’ai peur que cela prolonge la procédure
Autre information: du fait de mon nouvel arrêt de travail, mes dossiers actuels ont été distribués à d'autres unités. Bref, si je retourne lundi (la trouille au ventre je pense), je n'aurai pas grand chose à faire...

Quelle serait la meilleure démarche à adopter ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés